

Feuille de route départementale de la Manche

BILAN
janvier 2025



La mise en œuvre du document stratégique qu'est le Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil territorial de santé (CTS).

Pour consulter la **Feuille de route de la Manche**, connectez-vous au [site internet de l'ARS Normandie](#)



Dans la Manche, le **Projet régional de santé pour la période 2023-2028 s'articule autour de 12 priorités d'action** constituant le fil rouge des actions mis en œuvre :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| Action prioritaire #1 | | • relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ; |
| Action prioritaire #2 | | • mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ; |
| Action prioritaire #3 | | • améliorer la santé mentale des Normands ; |
| Action prioritaire #4 | | • renforcer l'évolution inclusive de la société ; |
| Action prioritaire #5 | | • garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ; |
| Action prioritaire #6 | | • agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ; |
| Action prioritaire #7 | | • développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ; |
| Action prioritaire #8 | | • soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ; |

Action prioritaire #9



Action prioritaire #10



Action prioritaire #11



Action prioritaire #12



- structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le Projet régional de santé complet,
[consulter le site internet de l'ARS Normandie](#)





Accès aux soins

Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité / penser les mobilités

■ Structurer et développer l'offre de soins palliatifs de manière homogène sur le territoire en lien avec la cellule d'animation régionale de soins palliatifs

- Créer **une deuxième unité de soins palliatifs (USP)** afin d'améliorer la couverture départementale

L'organisation des soins palliatifs en Normandie vise à répondre aux besoins de prise en charge des patients en répondant à leur volonté quant à leur fin de vie. Ils sont développés pour répondre aux besoins des patients à leur domicile ou dans les établissements de santé via les Unités de Soins Palliatifs (USP).

Dans le département de la Manche, en 2024, l'ARS Normandie a accompagné la création d'une seconde USP au sein du Centre Hospitalier Public du Cotentin, Site de Valognes. Celle-ci est ouverte depuis novembre 2024, et compte 10 lits d'hospitalisation conventionnelle. Une deuxième unité est localisée à Granville, avec 11 lits.

Au total, le département de la **Manche dispose de 2 USP pour un total de 21 lits**. 10 établissements disposent également de lits identifiés de soins palliatifs (LISP) pour un total de 55 lits et 4 Equipes mobiles de soins palliatifs (EMSP). A l'échelle régionale, 8 USP sont présentes (86 lits), 56 établissements LISP (343 lits) et 23 EMSP.

Financement :

400 000 € ont été versés au CHPC pour la création de cette unité par l'ARS.

■ Améliorer l'accès aux examens diagnostics en cancérologie en développant l'offre de proximité en médecine nucléaire et de l'offre de dépistage

- Déployer sur le territoire de **nouveaux équipements d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire** soit par nouvelle implantation soit par déploiement du parc existant par les opérateurs (notamment en cancérologie)

Afin d'améliorer les délais d'accès à un examen diagnostic, l'ARS Normandie poursuit le déploiement d'équipements matériels lourds (EML) : appareil d'IRM, scanographe à utilisation médical, Tomographe à émissions de positons (TEP).

L'année 2024 aura permis d'autoriser une nouvelle implantation de scanner au Centre Hospitalier de St Hilaire du Harcouët, adossé à l'antenne des urgences du site. Cette nouvelle autorisation avait été prévue au Projet régional de santé (PRS) en 2023.

Au 31 décembre 2024, le département de la Manche dénombre ainsi **15 autorisations, pour 19 matériels installés**. Pour rappel, chaque détenteur d'autorisation d'un équipement médical lourd peut installer jusqu'à 3 appareils (IRM/Scanner).

La révision du Projet régional de santé, lancée en novembre 2024, permettra d'autoriser une nouvelle implantation, soit 16 autorisations dans le département en 2025.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement de 3 appels à projets permettant l'amélioration de l'offre de dépistage :

1. Mise à niveau du parc de mammographes pour améliorer la qualité du programme de dépistage du cancer du sein en région Normandie : sur le département de la Manche, 3 dossiers ont obtenu un avis favorable. L'objectif de cet appel à projets était d'inciter au remplacement des mammographes en participant au financement de cette substitution technologique qui améliorera la qualité du programme de dépistage du cancer du sein en Normandie.
2. Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP) en région Normandie : l'objectif est d'accompagner les établissements de santé s'inscrivant dans un projet de numérisation de leur activité d'anatomo-cytopathologie. Cette activité consiste dans l'analyse des caractéristiques et anomalies des prélèvements d'organes, de tissus ou de cellules (biopsies, pièces opératoires ou prélèvements cytologiques), afin d'établir un diagnostic de différentes pathologies comme les cancers. La numérisation de l'ACP est une des priorités de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers. Sur le département de la Manche, 1 dossier a obtenu un avis favorable : le centre hospitalier public du Cotentin qui a candidaté afin d'acheter un scanner Nano Zoomer S20 MD. L'équipement sélectionné par cet établissement bénéficiera à plusieurs autres dans le cadre d'un groupement de coopération de moyen établi entre CH Public du Cotentin, le CHU de Caen, le CH de Falaise, Le CH de Lisieux et le CH Mémorial de Saint-Lô.
3. Amélioration de l'accès à l'offre d'imagerie médicale et de médecine nucléaire (IRM et TEP) sur les territoires dans le cadre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers : l'objectif principal est d'augmenter l'offre de diagnostic afin d'accélérer la détection des cancers de mauvais pronostic, c'est l'un des axes forts de la stratégie décennale cancer. Sur le département de la Manche, 1 dossier a été retenu pour le financement d'un TEP. Un AAP a été lancé par l'ARS au 1^{er} semestre 2024 : l'activité de médecine nucléaire est autorisée au sein des locaux de la Polyclinique du Cotentin, autorisation détenue par une société d'imagerie.

Financements :

- Mammographes : Financement attribué au titre du FIR, 399 850 euros à trois centres d'imagerie publics et privés (Coutances, Cherbourg et Avranches)
- Anatomo-cytopathologie : Financement FMIS à hauteur de 146 000 euros
- TEP : Financement de l'équipement à hauteur de 1 298 500 euros au titre du FIR (soit 49% du coût total de l'équipement qui est de 2 650 000 €) afin d'accélérer la mise en place de cet appareil.

Perspectives 2025 : nouvelle autorisation d'un équipement matériel lourd dans la Manche suite à la révision du PRS.



Chantier : Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants

■ Poursuivre la structuration du parcours des jeunes en santé mentale

- Faire évoluer les **conditions d'hospitalisation en psychiatrie de l'ensemble des mineurs** du département

Afin de remédier à l'hospitalisation de mineurs dans les services de psychiatrie adultes et d'améliorer la prise en charge des adolescents, l'offre de soins est adaptée sur le territoire.

Depuis 2022, l'unité la Parenthèse propose 3 lits d'hospitalisation pour adolescents de 11 à 18 ans en souffrance psychique nécessitant une hospitalisation. Située à Saint-Lô sur le site de la Fondation Bon Sauveur de la Manche (FBSM), cette unité s'adresse à l'ensemble du département et travaille en lien étroit avec les équipes mobiles pour adolescents (EMA) du Cotentin, du Centre Manche et du Sud manche (CH de l'Estran).

Dans le cadre de la réforme des autorisations et afin de répondre aux besoins d'hospitalisation à temps complet de l'ensemble des mineurs et dont l'état clinique ne permet pas le maintien en pédiatrie, l'extension de l'unité parenthèse est prévue. A l'issue des travaux qui devraient aboutir en juillet 2026, l'unité comprendra 8 lits d'hospitalisation complète et 2 places d'hôpital de jour.

Financement :

- Soutien à l'investissement par l'ARS pour l'unité Parenthèse : des crédits initiaux de 1,2 million € au titre du Ségur de la Santé versés à parité par l'ARS et la Région Normandie ont été complétés par l'ARS, le 28 novembre dernier, par une subvention d'1,2 million €.

Le dispositif de prise en charge repose également sur des équipes mobiles (nord, centre et sud) de psychiatrie qui travaillent en articulation avec la maison des adolescents.

Perspectives 2025 : l'année 2025 sera l'année de l'évaluation du Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) qui arrive à échéance et la préparation du futur PTSM.

Dans ce cadre, il s'agira notamment de poursuivre la structuration du parcours santé mentale des adolescents porté par les différents opérateurs du territoire.

Chantier : Organiser les conditions de réalisation d'une offre graduée des soins psychiques ou psychiatriques

■ Structurer le parcours de soins gradué concernant les Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) :

Les **Troubles du Comportement Alimentaire (TCA)** sont un ensemble de troubles restrictifs, mixtes ou compulsifs avec trois formes typiques : l'anorexie mentale, la boulimie nerveuse et l'hyperphagie boulimique. Il s'agit de maladies multifactorielles, nécessitant un dépistage le plus précoce possible et une prise en charge multidisciplinaire graduée au cours d'un parcours de soins adapté. Ces troubles ont un retentissement important, tant sur un plan individuel, familial, que social.

L'objectif de structuration du parcours a été de proposer une organisation graduée des soins entre le 1er recours, une offre spécialisée territoriale et une offre de recours régionale à travers le centre ressource régional.

Ce travail a été mené dans le cadre du Projet territorial de santé mentale (PTSM), afin de fluidifier le parcours de vie et de santé des usagers, faciliter l'accès aux aides, aux soins et aux avis spécialisés lorsqu'il existe des troubles du comportement alimentaire en associant une politique de sensibilisation/formation des acteurs.

Il existe 3 niveaux dans la gradation du parcours :

- Niveau 1 : Premier recours avec la formation de professionnels pour faciliter le repérage des TCA et l'adressage (ciblage de 3 Maisons de santé pluriprofessionnelles volontaires dans un premier temps).
- Niveau 2 : Second recours avec une offre dédiée territoriale portée par le Centre Hospitalier de l'Estran : L'ESCALM (Espace de soins du comportement alimentaire de la Manche)
- Niveau 3 : Recours régional via le centre d'expertise et de recours TCA Normandie porté par le CHU de Rouen

L'ESCALM a été ouvert en avril 2024, à Bricqueville sur mer. Des consultations de soins spécialisés y sont proposées. En 2024, 324 patients ont pu en bénéficier.

En 2025, l'ouverture d'un hôpital de jour est prévue sur ce site.

Financement :

Financement du Fonds d'innovation organisationnelle en Psychiatrie (FIOP) 2022 : 430 000 euros

L'ARS a financé des formations concernant les TCA à hauteur de 4 524 euros.

Perspectives 2025 :

L'objectif est de favoriser l'ouverture de l'hôpital de jour dans les locaux de l'ESCALM



Chantier : Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

■ Soutenir la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap

23 819 **enfants en situation de handicap** sont accueillis au sein des écoles, collèges et lycées de Normandie, soit 3,3 % des enfants scolarisés. Dans la Manche, 3371 élèves sont scolarisés en milieu ordinaire dont 1708 en premier degré et 1663 en second degré.

Afin de favoriser l'accès à l'École pour l'ensemble des enfants, l'ARS et la Direction académique accompagnent le déploiement de l'appui du secteur médico-social aux équipes pédagogiques grâce notamment aux 6 équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation et une équipe d'appui à la scolarisation en second degré des jeunes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Au-delà des équipes spécifiques, les deux secteurs travaillent ensemble pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, la Manche compte aujourd'hui 28 unités d'enseignement externalisées permettant ainsi aux enfants accompagnés en établissement médico-social d'être scolarisés au sein d'une école ou d'un établissement scolaire parmi leurs pairs.

La stratégie Norm'Handicap initiée par l'ARS Normandie, l'Académie de Normandie et les 5 départements en 2024 décline le plan national 50 000 solutions. Elle comprend un objectif de transformation de l'offre médico-sociale d'accompagnement des enfants en situation de handicap pour tendre vers un fonction en dispositif intégré nécessitant un partenariat resserré et constant avec les acteurs du milieu ordinaire.

Il s'agira de poursuivre le déploiement de dispositifs dédiés mais surtout de déployer des modalités innovantes d'accompagnement partagées souples et adaptées. On peut ici relever le déploiement d'équipes médico-sociales de l'ITEP AAJD au sein des écoles de la circonscription de Cherbourg Ouest pour adapter la scolarisation ou la création de places en IME en accueil de jour à l'ACAIS, places installées au sein d'une école. Ces projets sont déployés en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription.

En 2024 dans la Manche, 9 places supplémentaires à destination des enfants ont été créées dans le cadre de la stratégie Norm'handicap :

- IME ACAIS : 7 places d'accueil de jour
- IME la Mondrée – Fondation Bon Sauveur : 2 places d'accueil de jour

Ainsi que deux dispositifs au sein des écoles :

- Dispositif d'Auto Régulation - APEI Centre Manche- à Periers
- ITEP AAJD : développement d'interventions directes dans les écoles avec installation de professionnels du secteur médicosocial dans les écoles

Financement :

Entre 2024 et 2030, l'ARS mobilisera une enveloppe globale de 38,17 M€ pour renforcer l'offre médico-sociale.

En 2024 dans la Manche, l'ARS a mobilisé 747 000 € à destination des enfants, ainsi que 216 000 € à destination des adultes, dans le cadre de la stratégie Norm'handicap.

Perspectives 2025 : publication d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 10 janvier 2025.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à encourager et soutenir des projets innovants sur les territoires répondant aux orientations stratégiques régionales et départementales avec une attention particulière dans la Manche sur les situations de jeunes adultes maintenus en aménagement Creton dans le secteur enfant et sur la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap.



Prévention et promotion de la santé

Chantier : Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin

■ Accompagner les familles au quotidien en améliorant la pertinence du recours aux soins et en déployant sur le territoire le projet régional "Réflexe santé" :

- Mettre en place des **actions éducatives et des formations aux Gestes Qui Sauvent** auprès des familles
- Lancer la **campagne de communication partenariale** (site web, fiches pratiques, vidéo)

La forte demande de soins exprimée face aux virus saisonniers souligne les difficultés rencontrées par la population pour se repérer dans le système de santé et améliorer la pertinence du recours aux soins, en ville comme à l'hôpital. Le projet « Réflexe Santé : face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes ! » vise donc à améliorer les connaissances de la population sur sa santé quotidienne, faire évoluer les représentations des familles sur les soins et les secours ainsi que les attitudes à adopter face aux problèmes de santé les plus courants, notamment chez les plus jeunes. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le soutien à l'utilisateur comme acteur du système de santé.

2 actions phares en 2024 :

- **Réalisation d'une campagne de communication :** Cette campagne lancée par l'ARS et les partenaires se compose de fiches pratiques, également traduites en sept langues (anglais, arabe, espagnol, portugais, russe, dari et pashto), qui visent à donner aux parents de nourrissons ou d'enfants en bas âge les bons gestes à adopter selon la situation qui concerne leur enfant.

Exemple de fiches : Mon enfant a de la fièvre ?, Mon enfant a du mal à respirer ?, Mon enfant s'est brûlé ?, Mon enfant a la diarrhée ? Que doit contenir ma trousse à pharmacie familiale ? Ces fiches sont téléchargeables sur le site de l'ARS Normandie : [Réflexe santé](#).

- **Réalisation d'ateliers « réflexe santé » à destination des futurs et jeunes parents :** ces ateliers sont animés par des binômes de professionnels. L'objectif de ces ateliers est d'accroître les compétences des parents face aux petits maux de leurs enfants et de leur transmettre les bons réflexes à adopter.

Différents ateliers ont été effectués dans le département en 2024 : ateliers à Brécey, Avranches, Saint-James, Mortain, Saint-Lô.

Perspectives 2025 : Le déploiement de ces ateliers va se poursuivre en 2025, avec une volonté d'organiser des ateliers sur le Cotentin et le coutançais notamment.

Chantier : Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenants auprès des enfants et adolescents

■ Décliner la stratégie régionale Compétences Psycho-sociales dans le département :

- Déployer un **plan de formation sur les Compétences Psycho Sociales (CPS)** dans les centres de loisirs avec le plan mercredi et auprès des acteurs (troupes de théâtres)
- **Former les acteurs** de l'éducation nationale, des missions locales et des universités aux CPS

Les compétences psychosociales (CPS) ont été définies en 1993 par l'Organisation mondiale de la santé comme « *la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne* ». Elles représentent un déterminant de santé ainsi qu'un outil de réduction des inégalités de santé. Il est établi scientifiquement que les interventions visant à renforcer les CPS participent pleinement à la promotion de l'état de bien-être des personnes et peuvent être mises en place dans tous les milieux de vie.

L'année 2024 a été marquée par le déploiement de nombreuses formations sur les Compétences Psycho - Sociales (CPS), en établissements scolaires ou encore dans les centres de loisirs.

Concernant les établissements scolaires, ces formations ont été effectuées en lien avec les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement inter établissement (CESCEI). Les CPS ont été travaillées sur le Val-de-Saire, Cherbourg, Valognes, Saint-Lô, Avranches, Saint-Hilaire-du-Harcouët ou sur Ducey.

Plus spécifiquement, les CPS travaillées sont les suivantes : la capacité d'écoute empathique, la communication constructive, la conscience de soi, l'estime de soi ou encore la gestion du stress et des émotions.

- Exemple d'actions menées en 2024 : Ateliers de sensibilisation à l'usage raisonné des écrans, théâtre forum, spectacle échange, qualité du sommeil, sensibiliser la communauté éducative aux CPS, groupes de parole, expositions, sensibilisation des familles sur l'usage des réseaux sociaux.

Depuis septembre 2024, 3 temps de formation ont également été effectués avec les acteurs des centres de loisirs. L'objectif était d'identifier les freins et les facteurs de réussite à la mise en place des CPS dans les structures pédagogiques puis d'échanger sur les nouvelles activités à mettre en place. De nouvelles formations sont prévues pour 2025.



Chantier : Rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopérations entre professionnels médicaux et paramédicaux

■ Poursuivre la promotion de l'exercice coordonné notamment dans les zones blanches

- **Susciter** et accompagner les nouveaux projets
- **Accompagner** les projets sur le département

L'exercice coordonné, consiste en l'organisation de soins de premier recours dans un territoire entre plusieurs professionnels de santé. Il permet à ces professionnels de mieux structurer leurs relations et de mieux se coordonner. Il repose sur un projet de santé défini par l'équipe en place et constitue un élément d'attractivité.

Afin de faciliter le déploiement de l'exercice coordonné, une Charte régionale pour l'accès aux soins a été signée le 16 décembre 2021, pour la période 2022-2025. Les signataires sont nombreux dont l'ARS, la CPAM, la MSA, les ordres, les URPS, la préfecture, la région ou encore le conseil départemental...Le principal enjeu de cette charte est d'élargir l'accompagnement des partenaires à l'ensemble des dispositifs favorisant l'accès aux soins sur le territoire normand :

- Pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA)
- Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)
- Equipes de soins primaires (ESP)
- Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Centres de santé (CDS)
- Equipes de Soins Spécialisés (ESS)
- Toute autre initiative permettant de favoriser l'accès aux soins comme le Médicobus

Bilan concernant les dispositifs d'exercice coordonné dans le département de la Manche :

- **34 MSP / PSLA en fonctionnement** dont **29 ont signé un ACI** (Accord Conventionnel Interprofessionnel). L'ACI représente un financement destiné aux équipes des MSP, et est versé par l'assurance maladie afin de favoriser le regroupement des professionnels en équipe, et valorise leur organisation et leur travail collectif. Le département dispose d'un maillage favorable.
- **3 CPTS sont en fonctionnement** (la CPTS Nord Cotentin, la CPTS du Sud Manche et la CPTS Mont Saint Michel). Une nouvelle CPTS, la CPTS du Coutançais, sera effective dès février 2025. **76% de la population du département sera ainsi couverte par une CPTS.**
- **2 centres de santé présents** sur le département.
- **4 ESP**
- **1 projet d'ESS**
- **1 projet de Médicobus** déposé sur le Nord Cotentin (porté par la CPTS du Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin).



Chantier : Accompagner les installations de professionnels

■ Attirer les jeunes praticiens et les soignants dans les territoires en tension

- **Mettre à jour la cartographie des zones en tensions éligibles aux mesures d'accompagnement** pour les professions de médecins généralistes, de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers

L'ARS détermine les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique de 6 professions de santé libérales : médecin, chirurgien-dentiste, orthophoniste, infirmier, masseur-kinésithérapeute et sage-femme. L'élaboration de chaque zonage fait l'objet d'une concertation auprès des acteurs concernés : URPS, Conseils de l'ordre de la profession concernée, instituts de formation et instances de démocratie sanitaire.

L'année 2024 a été marquée par la revue et l'entrée en vigueur de 2 zonages :

- Le zonage relatif aux chirurgiens-dentistes, entré en vigueur le 08 novembre 2024. En zone très sous-dotée, les chirurgiens-dentistes libéraux peuvent bénéficier d'aides financières conventionnelles. A noter que, dans le cadre de ce nouveau zonage, le montant de ces aides a été revalorisé :
 - Contrat d'aide à l'installation : le chirurgien-dentiste bénéficie d'une aide à l'équipement du cabinet ou autres investissements professionnels (équipement, fauteuil, etc.) de 50 000 € (25 000 € précédemment). Tout le territoire de la Manche est éligible à cette aide.
- Le zonage relatif aux orthophonistes libéraux, entré en vigueur au 1er janvier 2024. L'exercice ou l'installation en zones sous-denses ouvrent droit à des aides conventionnelles :
 - Contrat à la première installation : aide forfaitaire de 30 000 €.
 - Contrat d'aide à l'installation : aide forfaitaire de 19 500 €.

Le zonage relatif aux masseurs-kinésithérapeute a également été revu en 2024 et entrera en vigueur en février 2025.

En 2024, dans le département de la Manche, les contrats d'aide à l'installation et au maintien signés sont les suivants :

- pour les **médecins généralistes libéraux** : **15** contrats d'aide à l'installation ont été signés (contre 12 en 2023) et 9 contrats d'aides au maintien (contre 3 en 2023)
- pour les **chirurgiens-dentistes libéraux** : **3** contrats d'aide à l'installation (contre 1 en 2023)
- pour les **masseurs-kinésithérapeutes** : **6** contrats d'aide à l'installation (contre 7 en 2023) et 6 contrats d'aide au maintien (contre 2 en 2023)
- pour les **sage-femmes** : **1** contrat d'aide à la première installation (comme en 2023)
- pour les **orthophonistes** : **2** contrats d'aide à la première installation (comme en 2023) et 1 contrat d'aide à l'installation (contre 2 en 2023)

Perspectives 2025 : Le zonage relatif aux sage-femmes et aux médecins généralistes seront revus courant 2025.

■ Maintenir les efforts pour former au maximum les futurs acteurs de soins dans les territoires sur lesquels ils devront exercer

- Accompagner les collectivités et professionnels de santé dans la **mise en application de la 4ème année d'internat** de médecine générale.

Depuis l'arrêté du 9 août 2023, le cursus de médecine générale est allongé d'une année supplémentaire (4ème année de Diplôme d'Etude Spécialisé). Cet allongement de la formation adopté via la loi de financement de la sécurité sociale 2024 vise à rénover et compléter la formation des futurs médecins généralistes avec une 4ème année dite de docteur junior ambulatoire, à accompagner les jeunes professionnels dans leur futur exercice et faciliter leur installation dès la fin du cursus de formation.

Les enjeux de cette réforme sont alors multiples :

- proposer des lieux de stage dans les cabinets médicaux disponibles
- disposer d'un nombre suffisant de maître de stage
- Faciliter l'hébergement des étudiants qui résident souvent à Caen

Afin de préparer l'arrivée des internes sur le territoire, des travaux ont été engagés en lien avec les collectivités, les professionnels de santé et les différents partenaires (Conseil départemental, CPAM, MSA...). Divers temps d'échanges ont en effet été organisés à ce sujet.

L'objectif était d'échanger sur les démarches à entreprendre afin de faciliter l'arrivée de ces docteurs juniors. A partir de novembre 2026, **104 terrains de stage supplémentaires** seront nécessaires en Normandie, dont **35 pour le département de la Manche**.

Identification des besoins :

- **Disposer des maîtres de stage** en conséquence, sans impacter les autres stages des années précédentes : le département de la Manche dispose de **152 médecins généralistes MSU** (Maître de Stage Universitaire) soit **48 % des généralistes installés sur le département**. Une campagne de sensibilisation auprès des médecins « devenez maître de stage universitaire » sera à nouveau lancée afin de consolider cet indicateur dès 2025.
- **Disposer de locaux, de cabinets dédiés** : Des aménagements de cabinets peuvent être envisagés afin de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions. A cet effet, **l'ARS a lancé en 2024 un appel à projet sur le volet immobilier des maisons de santé pluriprofessionnelles** dans le cadre de la première délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé : 3 projets ont reçu un avis favorable.
- Avoir des **logements pouvant accueillir ces internes** : un groupe de travail avec les EPCI a été mis en place dès début 2024, permettant de réaliser un recensement des logements disponibles.

Financement : concernant le FMIS : 70 000 € max / projet

■ Santé mentale & psychiatrie



Après l'activité physique et sportive en 2024, **la santé mentale sera la Grande cause nationale pour l'année 2025** et se déclinera en région autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **la déstigmatisation**, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,
- **le développement de la prévention et du repérage précoce**, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- **l'amélioration de l'accès aux soins partout** sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes,
- **l'accompagnement des personnes concernées** dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur les actions déjà engagées en la matière, notamment dans le cadre de **la feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026** et de sa traduction régionale.

L'année 2025 sera également l'année de lancement de **la 2nde édition des 7 Projets territoriaux de santé mentale de Normandie (PTSM)** qui aborderont l'ensemble des dimensions de la Grande Cause Nationale avec une transversalité intégrale des enjeux sanitaires, médico-sociaux et de prévention et promotion de santé sur la santé mentale et psychiatrie dans les territoires avec l'ensemble des acteurs impliqués.

En savoir plus sur les PTSM [en cliquant ici](#).

■ Attractivité des métiers de la santé



Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.

Le Projet régional de santé 2023-2028 prévoit donc des actions visant **à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant **un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social**, en lien avec la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Assurance Maladie, France Travail et l'ensemble des partenaires.

Ce plan régional vise à :

- **recenser les dispositifs régionaux** permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **faire converger la politique des acteurs institutionnels** au profit des employeurs permettant de compléter / alimenter le plan d'action.

Afin de répondre à ces défis, une **démarche partenariale** portant plus largement sur l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social a été initiée en octobre dernier, au travers d'une **feuille de route régionale** ([pour la télécharger, cliquer ici](#)) s'articulant autour de **six axes** :

- **informer, orienter, valoriser** les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion,
- **adapter l'appareil de formation** aux besoins et développer les parcours professionnels,
- **faire évoluer les pratiques** pour mieux attirer et maintenir en poste,
- baisser la sinistralité et **favoriser le bien-être au travail** pour retrouver de l'attractivité,
- **soutenir les soignants** dans l'exercice de leurs fonctions,
- **disposer d'outils d'aide à la décision** afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.

La mise en œuvre de cette feuille de route se poursuivra en 2025.



ARS Normandie

Direction départementale de la Manche

Place de la préfecture • BP 50431 • 50001 Saint-Lô Cedex

ars-normandie-dd50@ars.sante.fr



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028